

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18975 - 73ÈME ANNÉE

Pour l'indemnisation des enfants réunionnais transférés en France -1-

Enfants de la Creuse : réparer le crime contre l'Enfance



Extrait d'un numéro de Témoignages de septembre 1968. Ces faits ont duré jusqu'en 1983.

Dans son rapport rendu public le 10 avril dernier, la Commission d'information sur l'affaire dite des Enfants de la Creuse propose des mesures. Il s'agit notamment de la création d'un espace mémoriel et de la prise en charge partielle d'un billet d'avion et d'un séjour une fois tous les 3 ans à La Réunion. Est-ce suffisant pour indemniser les victimes d'un acte réprimé par le Code pénal sous le titre de « traite d'êtres humains en bande organisée » ?

Le 10 avril dernier, la Commission d'information sur l'affaire des Enfants de la Creuse a rendu son rapport. Cette instance a été créée voici deux ans à la suite du vote en février 2014 d'une résolution présentée par Ericka Bareigts.

Le texte reconnaissait la faute morale de l'État dans le transfert contre leurs volontés et celle de leurs familles de plus de 2.400 enfants réunionnais en France. Entre 1963 et 1983, l'objectif était d'utiliser ces jeunes pour repeupler des

départements français touchés par l'exode rural.

Si de tels faits ont pu être commis, c'est parce que pour les gouvernements de l'époque, les Réunionnais n'étaient pas considérés comme des citoyens à part entière. Les faits

sont terribles. Les services de l'aide sociale à l'enfance ont été mis à contribution pour repérer les enfants susceptibles d'être transférés en France. Puis ils ont utilisé des méthodes peu scrupuleuses pour les arracher à leur famille. Soit il s'agissait de fausses promesses d'un avenir radieux en France, soit les enfants ont été enlevés sans autre forme de procès. Les Réunionnais qui ont connu cette époque ont encore en mémoire la sinistre réputation de la 2CV fourgonnette qui parcourait les quartiers pauvres à la recherche de victimes potentielles de cet odieux trafic.

L'organisation de la traite

Ces enfants étaient ensuite officiellement placés sous la garde de l'État, enfermés dans un centre de transit avant d'être convoyés vers la France. Là, un centre de répartition avait été implanté à Guéret dans la Creuse. Il servait à dispatcher les enfants vers leur destination finale qui pouvait être dans 83 départements.

Non seulement ces enfants étaient arrachés à leur famille sans espoir de retour, mais en plus les fratries étaient séparées. Nombreux sont ces enfants qui n'ont plus revu leurs frères, sœurs et autres parents pendant des décennies. Certains ont même tellement souffert qu'ils n'envisagent plus de rentrer à La Réunion. En effet, pendant qu'ils étaient en France, notre île a changé sans eux. Elle n'a plus rien à voir avec les souvenirs de leur enfance. Ce temps leur a été volé, sans compter les souffrances physiques et psychologiques causées par la maltraitance dans les centres de ré-

tention et les familles d'accueil. Michel Calteau du Collectif Enfants 3D a adressé à Témoignages un compte-rendu de rencontres qui ont eu lieu à Guéret avec des victimes :

« Nous sommes sans racines »

« Quand les auditions commencent. Ce que nous avons entendu sur les témoignages de personnes présentes, ayant eu le courage de surmonter leur pudeur pour raconter leurs souffrances - même si nous en avons une idée - dépasse parfois l'entendement. La charge émotionnelle était très forte.

Nous avons retenu parmi les témoignages bouleversants qui émergeaient de la mémoire de ces personnes et particulièrement de femmes naufragées de cette histoire, les mots suivants :

Ebranlées, cabossées, meurtries, blessées, fracassées... révoltées...

Des phrases relevées également pour l'essentiel, et qui viennent renforcer les mots précédents :

« On nous a coupés de nos racines... nous sommes sans racines... on a profité de la misère matérielle et intellectuelle de nos familles indigentes... Nous demandons à la Commission d'instaurer un climat de transparence pour connaître la vérité sur cette histoire... Il y a crime contre l'Enfance... Les promesses qui nous ont été faites, n'ont pas été respectées »

Révélation courageuses

A la réunion de Guéret, les termes

pour raconter la souffrance vécue ont le même sens, la même résonance émotionnelle, et ne peuvent être différents en termes de perception. Nous avons pris soin de les relever. Nous avons entendu les mots ou expressions suivantes :

« On m'a tuée... On m'a assassinée... On a volé notre enfance... C'est la mort à l'intérieur de moi-même... Je suis fatiguée de tout ça... J'ai du être une mère de substitution pour ma fratrie... J'ai tout perdu... famille pas accueillante pour des enfants placés... On a évité de transmettre nos souffrances à nos enfants ou alors tout le contraire pour certaines femmes qui parlent du transfert de leur mal être par la souffrance accumulée, à leurs enfants... »

Des révélations courageuses ont été faites sur des cas d'abus sexuel dans des familles d'accueil... des cas de punition tenant de la torture dans des familles d'accueil...

Les mots récurrents sur les deux réunions :

« Mensonge de l'administration... Mal vécu... Maltraitance... Séparation de fratrie... »

Toutes ces personnes ont été victimes d'actes perpétrés par l'État. La faute existe, elle a été reconnue puisqu'une Commission a été chargée d'enquêter. Se pose alors la question de la réparation. La prise en charge partielle d'un billet d'avion et d'un séjour à La Réunion tous les 3 ans, est-ce suffisant pour indemniser les victimes d'un acte réprimé par le Code pénal sous le titre de « traite d'êtres humains en bande organisée » ?

(à suivre)

M.M.

In kozman pou la rout

« Pli bon médsin i gingn ar pa fé dans in moun potéké »

Potéké, sansa l'ipotéké, mo-la lé dann mon tête é mi pans li égzis pou vréman dann nout lang-in lang vivant, i f opa obliyé !- sof moin la pa trouv ali dann diksyonèr kréol La Rényon. In lérèr ? In Mank ? Mi pé pa dir azot mé pou moin sa i vé dir apopré « andikapé ». Mé sak mi koné é ké lé vré sé k'in bon mésin si li lé kapab amélyor in pé la santé d'moun potéké, i gingn ar pa fé dans ali. Solman konm mi di souvan dé foi, sa in provèrb donk li na la valèr mèm si i parl pa d'médsin, ni d'moun potéké. Sanm pou moin, sa i vé dir sinploman, i fo pa d'mann l'inposib : l'om i pé fé désèrtènn shoz mé li pé kant mèm pa fé tout. Alé ! Mi kite azot rofléshi la dsi é ni artrouv pli d'van. Sipétadyé !

Edito

Violences policières et censure : l'évolution de la démocratie en France ?

A Notre-Dame-des-Landes, une opération policière a été lancée par l'État pour expulser les opposants à la construction du projet d'aéroport finalement annulé. Les habitants de ce qui s'appelle une Zone à défendre (ZAD) se sont installés à demeure et demandent de négocier les conditions de cette occupation. Pour sa part, le gouvernement a choisi d'employer la force. Et il interdit l'accès du site aux journalistes. C'est ce que dénonçait un communiqué du SNJ-CGT publié le 10 avril : depuis le 9 avril « et comme promis par le gouvernement Macron, 2500 gendarmes sont mobilisés pour évacuer la ZAD (Zone à défendre) de notre Dame-des-Landes. Trois mois après l'abandon du projet d'aéroport, l'opération « musclée, brutale ou violente » selon les zadistes se fait sans présence de journalistes. En effet, les médias sont clairement interdits de filmer les affrontements. Selon Cédric Pietralunga, journaliste au Monde, le ministère de l'intérieur invite les journalistes sur place à « ne pas gêner les manœuvres opérées par la Gendarmerie, à rejoindre un espace presse » et ils doivent se contenter des images officielles fournies « gracieusement » par les forces de l'ordre. Selon Antoine Denéchère, journaliste de France Bleu, « la gendarmerie envoyait par mail les vidéos et photos de l'opération en cours ». Le correspondant de France 2 a déclaré qu'il n'avait jamais vu ça en vingt ans de carte de presse... Selon le porte-parole du ministère de l'Intérieur, qui se félicitait de la conduite des opérations, les affrontements sont pourtant « peu intenses ». Le point presse tenu par les zadistes de NDDL parle lui d'une « émotion vive après cette opération brutale qui met à mal le dialogue qui commençait avec la préfecture, On est extrêmement choqués ».

Dans un communiqué commun de trois syndicats de journalistes (SNJ, SNJ-CGT et CFDT-Journalistes) publié jeudi, les organisations constatent la réalité des faits : « Au troisième jour de l'opération policière d'expulsion de la ZAD de Notre-Dame-des Landes, les équipes médicales présentes sur place dénombrèrent plus de 100 blessés dont : 15 blessures au Flashball, 16 blessures suite à des tirs tendus de grenades lacrymogènes à la tête, 22 blessures liées à des explosions de grenades (éclats qui entrent profondément dans la peau entaillant nerfs et tendons). D'autres blessures telles que troubles auditifs ou blessures diverses à la tête ont également été recensées. On compte trois journalistes parmi les blessés. Ce climat n'est pas sans rappeler celui qui avait conduit à la mort de Rémi Fraisse à Sivens, en 2014 ».

Une opération de répression avec la presse tenue à l'écart et les seules images fournies par ceux qui sont chargés de faire cette répression : c'est un comportement que ne renierait pas un régime dictatorial. C'est en tout cas ce genre de pratique que la France dénonce quand cela se passe ailleurs, au nom de son titre de « Patrie des droits de l'Homme ». Mais ce qui est jugé condamnable dans d'autres États se passe quotidiennement en France depuis une semaine. Est-ce l'évolution de la démocratie en France ? Gageons que le respect des valeurs républicaines, dont la liberté de la presse, puisse triompher de cette dangereuse dérive.

J.B.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
71e année
Directeurs de publication :
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29
E-mail : redaction@temoignages.re
SITE web : www.temoignages.re
Administration
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23
E-mail Publicité : publicite@temoignages.re
CPPAP : 0916Y92433

Oui au dialogue, non à la casse du service public

Les Français ont de bonnes raisons d'être inquiets et leur inquiétude transparait dans la question suivante : le service public est-il condamné à passer des « sommets aérés » aux « vallons brumeux » ? En guise de réponse, voici d'emblée une mise en garde solennelle adressée au Président Emmanuel Macron et à son Gouvernement : sous prétexte de faire passer à n'importe quel prix le déficit public sous le seuil des 3 % du produit intérieur brut (PIB) exigé par les traités européens, ceux qui cherchent à casser le service public – un service qui est pourtant « la marque de fabrique » ou « l'apanage institutionnel » de la France contemporaine depuis la Libération – pourraient fort bien le regretter. Car c'est un procès-verbal que tout le monde peut désormais établir. Le « pouvoir macronien » est désireux d'imposer, au nom de la rentabilité et de l'efficacité et avec des mots souvent difficiles à comprendre, pour ne pas dire abscons (bottom up, coconstruction disruption ou encore libération des énergies)¹, un hyper libéralisme économique – lui-même avatar de la mondialisation – doublé d'un autoritarisme social ou « paritarisme étatisé », tout particulièrement pour la transformation de l'assurance-chômage et celle de la formation professionnelle². Cependant, il est clair que les autorités supérieures de l'État ont déjà mangé leur pain blanc : dès lors qu'il est apparu qu'elles refusaient d'engager un authentique dialogue social avec les représentants du peuple, l'état de grâce dont elles bénéficiaient jusque-là s'est envolé. Les chiffres parlent d'ailleurs en ce sens. Si un récent sondage Elabe diffusé le 22 mars dernier révèle que la politique menée par le Pouvoir exécutif est bien conforme aux engagements du candidat Emmanuel Macron pour 58 % de Français, en revanche, 74 % des personnes interrogées ont le sentiment que l'autoritarisme et l'injustice ont fortement progressé au cours des derniers mois. C'est là que le bât blesse. En vérité, notre pays peut aujourd'hui être comparé à un bateau ivre, semblable au Titanic, qu'un jeune pilote autant expérimenté qu'obstiné dirige, sans état d'âme, dans le brouillard et sur une mer houleuse vers des icebergs de plus en plus gigantesques.

Mécontentement général

En d'autres termes, si nos dirigeants ne veulent pas changer leur fusil d'épaule et modifier leur « feuille de route » pendant qu'il est encore temps, s'ils ne veulent pas faire preuve d'un minimum d'empathie à l'égard des citoyens qui souffrent, s'ils ne veulent pas ouvrir de véritables négociations avec les grévistes, alors on peut effectivement s'attendre au pire. Le capitaine Emmanuel Macron pourrait ne pas être en mesure de terminer son mandat présidentiel, dans la mesure où la France connaît aujourd'hui un « bras de fer » comme elle en a peu connu au cours des deux dernières décennies. Faut-il en outre rappeler au chef de l'État que, dans quelques semaines, on va fêter le mémorable cinquantenaire de « mai 68 » ? En parodiant la formule de feu le Grand Timonier, a-t-il conscience que « l'herbe est extrêmement sèche » en cette saison printanière et qu'une « étincelle peut mettre le feu à toute la plaine » ? Dans ce scénario catastrophe qu'il ne faut pas totalement exclure, la première journée de mobilisation et de grève du jeudi 22 mars 2018 décidée par sept organisations syndicales pour défendre le service public, le statut des fonctionnaires et les cheminots a été considérée comme un « coup de semonce » plutôt réussi adressé au Gouvernement d'Édouard Philippe et à sa « chambre introuvable ». Avec l'entrée des étudiants dans la danse, les autres journées de grèves sont également démonstratives et la contagion est im-prévisible.

Si le mécontentement est devenu général, c'est parce que tous les signaux sont désormais au rouge. À l'exception des banquiers, du patronat et la classe des gens riches qui sont ouvertement choyés et bénéficient déjà de la suppression de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF), remplacé dans la loi du 30 décembre 2017 (loi de finances pour 2018) par une taxe qui ne concerne plus que les biens immobiliers (au rendement plus faible), les Français sont désormais, pour la plupart, désespérés et surtout pessimistes pour l'avenir de leurs enfants. Ils le font savoir en brocardant le président et ses ministres (pour la plupart sans expérience et, de surcroît, illustres inconnus) sur les réseaux sociaux, en descendant bruyamment et de plus en plus nombreux

dans la rue avec des pancartes explicatives et peu révérencielles, en faisant des grèves à répétition de plus en plus perturbantes mais néanmoins inévitables pour se faire entendre de dirigeants apparemment frappés de psychorigidité et de surdité.

Lente destruction de l'État providence

Obtenus au cours de plusieurs décennies, à la suite de luttes incessantes par les forces de progrès, tous les droits acquis dans le cadre de notre modèle social et républicain – un modèle pourtant vanté à l'étranger, non sans fierté – sont, du jour au lendemain, remis en cause d'une manière autoritaire, expéditive et surtout sans discernement.

En vérité, on assiste au plan général à une lente destruction de l'État providence, la remise en cause des fondements de notre système social né au lendemain de la Libération et l'amointrissement de la place dévolue aux partenaires sociaux, des partenaires relégués de plus en plus au rang d'exécutants, voire de potiches. Redoutée par les syndicats, la casse du service public est en effet programmée et ses serviteurs – considérés comme une classe de privilégiés avec la fameuse garantie de l'emploi – voués à la vindicte populaire. En prenant appui sur un technocratisme autoritaire qui est aux antipodes de la démocratie, le « pouvoir macronien » veut imposer la suppression de 120 000 postes dans la fonction publique au cours du présent quinquennat, l'instauration de plans de départs volontaires pour des fonctionnaires qui sont aujourd'hui dénigrés, la mobilité des agents de la fonction publique ainsi que le développement des rémunérations dites « au mérite » sur le modèle de ce qui existe déjà dans le secteur privé, mais au mépris de l'égalité républicaine des droits.

De fait, le pouvoir en place entend remplacer de plus en plus souvent et de plus en plus rapidement les fonctionnaires titulaires qui bénéficient d'un statut général, jugé désormais « inapproprié » – parce que trop protecteur – par des robots ou des contractuels : alors bonjour la précarité de l'emploi et les rémunérations au rabais avec les CDD ! De surcroît, le pouvoir gèle la valeur du point d'indice qui sert à calculer les

rémunérations de ses agents, alors même que le coût de la vie augmente de manière inexorable : il le fait sur les recommandations pressantes d'économistes ultralibéraux et d'énarques parisiens et bruxellois qui ont convaincu – non sans cynisme – le président Macron qu'il faut désormais accoutumer les cinq millions et demi de fonctionnaires et assimilés (soit près de 20 % de la population active) à vivre avec des rémunérations « low-cost » afin qu'ils s'habituent, une fois à la retraite – ces vieux emmerdeurs inutiles et de plus en plus nombreux – à vivre en silence avec de petites pensions³!

Maintenant, quand on examine le service public sous un angle catégoriel, un service public qui risque de disparaître au terme d'une longue agonie, un constat négatif est encore plus évident au niveau de l'éducation, de la santé, de la sécurité ou des transports ferroviaires. Autant dire que la tempête sociale se manifeste maintenant tous azimuts. Les personnels soignants, les médecins et les chirurgiens dans les hôpitaux, les gardiens de prison, les avocats, les greffiers, les magistrats et les personnels des services judiciaires dans les palais de justice, les policiers dans les commissariats, les cheminots dans les gares et sur les voies, tous sont au diapason pour dire qu'ils redoutent la poursuite d'une baisse déjà constatée des effectifs, des réformes qui les éloignent des citoyens ainsi que de nouvelles et progressives dégradations de leurs conditions de travail et d'accueil, sans oublier bien sûr l'insuffisance cruelle de leurs revenus. Mais le pouvoir en place affiche contre vents et marées sa « grande détermination à poursuivre les transformations » envisagées et ne veut pas les écouter : au fond, peu lui chaut que le service public passe des « sommets aérés » aux « vallons brumeux »!

Parallèlement, dans les lycées et les universités, la mobilisation des étudiants se renforce depuis quelques semaines contre un Gouvernement qui n'entend laisser aucune place au dialogue. En instituant « un blocus illimité » des campus universitaires ou en occupant les salles de cours et les amphithéâtres, l'objectif des étudiants est de s'opposer à une désorganisation profonde de l'enseignement supérieur ainsi qu'aux nouvelles modalités d'accès à l'Université fixées par la loi du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants (« loi Vidal »), des modalités qui sont assimilées à une forme de « sélection au mérite »⁴. Les étudiants sont légitimement inquiets pour leur avenir dès

lors que le pouvoir – un pouvoir qui cherche à diviser pour régner – veut les persuader qu'ils gagneront, non pas la lutte des classes prônée par Karl Marx – une lutte qui est désormais bonne à jeter dans la grande poubelle de l'histoire – mais – le président Macron en est convaincu – la lutte intergénérationnelle opposant désormais les jeunes et les vieux, les actifs et les retraités. Mais parlons-en de cette prétendue « bataille intergénérationnelle » alors qu'il faudrait plutôt parler de « solidarité inter-générationnelles »!

Conçue depuis quelques années dans des cabinets parisiens par des technocrates arrogants, coupés de la réalité et aux idées de plus en plus fumeuses, cette bataille intergénérationnelle a déjà été mise en œuvre de manière magistrale par le « pouvoir macronien » et, bien sûr, elle se fait déjà dans un sens bien précis : toujours au détriment des personnes âgées, des faibles et des retraités. Alors même que les classes les plus aisées bénéficient désormais de la suppression de l'ISF (l'impôt de solidarité sur la fortune), remplacée au 1er janvier 2018 par une taxe qui ne concerne plus que la fortune immobilière (IFI), faut-il ici rappeler que, parallèlement, depuis cette date mémorable, des millions de personnes du troisième âge sont indistinctement victimes d'une amputation de leurs pensions de retraite à la suite de l'augmentation de la CSG (la fameuse contribution sociale généralisée) de 1,7 point, alors même qu'il est connu de tous que la plupart des pensions perçues en France par les retraités sont dérisoires, quand elles ne sont pas franchement indécentes⁵.

Le symbole de la SNCF

Sous prétexte de remédier à la dérépitude du réseau ferré et de moderniser cette « vieille dame » qu'est la SNCF, de combler ses déficits – au demeurant bien réels – et de l'ouvrir progressivement à la concurrence étrangère (voici une curieuse idée concoctée elle aussi par les cercles responsables de l'Union européenne !), le président Macron et son Gouvernement ont bien l'intention de ranger le service public du transport ferroviaire « aux oubliettes de l'histoire », au besoin sans discussion sérieuse, c'est-à-dire en passant en force par le recours à la loi E-Khomri et aux scélérates ordonnances, déjà utilisées avec succès pour démanteler le Code du travail avec la bénédiction affichée du patronat et notamment du MEDEF, avec pour finalité la sup-

pression d'une kyrielle de lignes de province jugées peu rentables (autant dire adieu au transport ferroviaire de proximité !), l'affaiblissement des organisations syndicales, la remise en cause du statut protecteur de cheminot pour les nouveaux embauchés, la limitation des dommages et intérêts dus en cas de licenciement abusif et, plus encore, la transformation de la SNCF en société anonyme, considérée par la plupart des syndicalistes comme l'antichambre d'une future privatisation de l'entreprise « par pur dogmatisme idéologique » et – sur un plan encore plus global – une préfiguration de ce que sera probablement demain la casse irrémédiable de notre modèle social et républicain.

Pour notre part, nous restons convaincus que le service public traditionnel « à la française » demeure plus que jamais un rempart nécessaire et même irremplaçable face aux conséquences dévastatrices du libéralisme et de la mondialisation. C'est dire qu'il faut résolument se battre pour le sauvegarder car il compte parmi les principaux leviers de nature à lutter efficacement contre les inégalités qui ont aujourd'hui tendance à proliférer et à s'aggraver de manière exponentielle dans la France macronienne.

André Oraison
Professeur des Universités,
Juriste et Politologue

1. Nicolas CHAPUIS, « Quatre mots-clés du lexique LRM. Le vocabulaire de la Macronie est truffé de mots parfois alambiqués », Le Monde, samedi 24 mars 2018, p. 9.

2. Sarah BELOUEZZANE et Bertrand BIS-SUEL, « Les partenaires sociaux, faillir ou réformer ? Syndicats et patronat ont le sentiment que l'État met au pas le paritarisme, à travers ses projets de loi », Le Monde, mercredi 28 mars 2018, p. 8.

3. Anicet Le PORS, « Les fonctionnaires, voilà l'ennemi » et Pierre RIMBERT, « L'intérêt général à la casse. Refonder plutôt que réformer », Le Monde diplomatique, avril 2018, respectivement p. 1 et p. 10.

4. Annabelle ALLOUCH, « Les étudiants livrés au marché de l'anxiété », Le Monde diplomatique, avril 2018, p. 10-11.

5. Daniel FAIVRE, « Le Président n'aime pas les vieux », Le Quotidien de La Réunion, lundi 26 février 2018, p. 49.

Oté

Kisa néna in l'intéré la-dan ? Poz la késtyon, sé done la répons sanm pou moin

Samdi matin, moin la rannamoin kont, konm sirman in bonpé d'moun, La Frans, l'Anglètèr épi l'Amérik la désidè bonbard la Syrie. Aprés, dann télé moin la vi konm tout lé z'ot bann misil apré travèrs lo syèl avèk son kortèz fizé la limyèr. Aprés, moin la lir dsi bann rézo sosyal sak bann partizan Assad épi sak son bann z'ènni la di.

Solman, dann tout afèr la guèr néna bann manipilasyon. Zot i souvien kan l'amérik la désidè bonbard l'Irak, pars li l'avé par si par la in bann éstok lé zarm déstriksyon masiv. L'Irak la pèrd la guèr konm zot i koné é bann solda z'amérikin épi d'ot ankor la parti fouye partou. Fouyé oui é pa pou zoué mé la pa trouv in sèl zarm déstriksyon masiv. Zordi toulmoun i koné sa sé in mansonz d'éta amérikn, pou zistifyé son l'agrèsmann l'Irak é bien antandi gran péi la, la pa di in sèl mo d'èskiz-kansréti vizavi lo pèp irakien la kaziman pèrd son l'am dann so bann bataye la k'i fini pa.

L'ané 2013, tout bann télé, bann zournal la ésplik anou an long é an larz lo l'armé Assad - prézidan La Syrie-la fé bonbard désèrtin l'androi rébèl avèk bann z'arm shimik. Dabor la bonbardé épi la ankété ziska l'ané dèrnyèr é l'ané dèrnyèr la trouv in n'afèr té pa atandi : lo bann bonb shimik téi sort pa dann in rézyon Assad téi konytrol mé dann in réjyon robèl. Donk sé bann robèl la bonbardé mé pa bann la Syrie ofisyèl. Biensir pa d'zèskiz, pa d'rogré, pa in sèl ti mo pou dir bann z'oksidantal la tronpé.

Astèr, l'ané 2018 la bonbard ankor avèk ban bonb shimik. Tousuit la di sé lo l'armé Assad la fé sa. Mé dan l'ot kan i di sa in n'afèr roganizé par bann robèl. Vandrodi soir la bonbardé é kan va trouv la vérité dé moi é dé z'ané sar fine pasé. Pars dann tout z'afèr i fo touzour rode kisa néna in l'intéré pou fé sa : la pa gouvèrnman la Syrie ! La pa la Rissi ! Alor kisa ? Kisa néna l'intéré la-dan. Poz lo késtyon sé done la répons.

Justin